

ABONNEMENT.

SAUMUR: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 9. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 DÉCEMBRE 1884.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

4^e séance du 18 décembre.

Budget du ministère des finances. Les chapitres 1 à 18 sont adoptés. Sur le chapitre 18 (pensions civiles), M. Andrieux signale l'accroissement de ce chapitre qui devient une très-lourde charge pour les finances. Il est passé outre et l'on arrive au chapitre 37 frais de voyage, de déplacement et de représentation du Président de la République).

Le prince de Léon demande la suppression de ce chapitre; il fait variations spirituelles sur les lapins et les faisans de M. Jules Grévy, et sur la somme de 6,000 fr. affectée à la chaussure du personnel domestique de l'Élysée, ce qui n'a pas empêché le chapitre 37 d'être adopté.

Sur le chapitre 60 (frais relatifs aux rôles des taxes assimilées), M. le baron d'Allières rappelle que, malgré les promesses les plus formelles, on n'a encore rien fait pour l'agriculture, et qu'on ne peut plus rien faire pour elle, parce qu'on n'a pas d'argent.

M. Labuze répond qu'il y a un fonds destiné à dégrever les contribuables malheureux dans certains cas intéressants. L'amendement de M. d'Allières, tendant à augmenter le chapitre d'un million, est repoussé par 342 voix.

Le chapitre 60 est adopté et la suite de la discussion est renvoyée à deux heures. La discussion du budget des dépenses sera certainement close demain à la Chambre.

Il ne reste plus en effet à examiner que les derniers chapitres du budget des finances et la totalité du budget des affaires étrangères.

Deuxième séance.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Brisson. Sept députés en séance.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'agrandissement de l'École des beaux-arts.

Le projet de loi est adopté.

La Chambre s'est réunie ce matin à neuf heures.

L'ANNÉE NOUVELLE.

M. le député Lockroy disait mardi, devant les quelques députés qui veulent bien consentir à assister aux séances:

« L'année nouvelle qui s'approche est une année grave pour la République et... pour la France, puisqu'elle commence par des élections sénatoriales et se termine par des élections législatives. »

M. le député Lockroy, qui n'est pas un des compères propres à tout de l'opportunisme, et qui n'est pas non plus un des casse-cou de l'extrême-gauche, aurait dû compléter son idée en ajoutant que jamais ministres, députés et sénateurs ne se sont présentés devant les électeurs avec un pareil mépris de l'opinion publique.

Quelle est la politique gouvernementale? L'incertain.

Quelle est la politique de la Chambre? L'insouciance.

Quelle est la politique du Sénat? La résignation.

Gouvernement, Chambre, Sénat, tous les pouvoirs publics sont coupables de trahison envers le pays.

Nous ne parlons pas du président Grévy, qui se contente de charmer ses loisirs en élevant les assassins à la brochette.

Les ministres nous engagent dans les plus inquiétantes éventualités par leur imprévoyante incapacité.

La Chambre se moque du pays à ce point que la moitié des députés ne se donnent pas la peine d'assister à une discussion pour rire du budget.

Et le Sénat, gardien des droits méconnus du pays, contrôleur illusoire des actes coupables de la Chambre, n'a pas le courage de

protester contre un pareil état de choses! Si le gouvernement et la Chambre ne font pas leur devoir, le Sénat ne fait pas davantage le sien.

M. le député Lockroy n'a pas osé dire cela à la tribune, et nous le disons à sa place.

L'année nouvelle est une année grave pour la France, en effet.

Aux électeurs de voir ce que les sénateurs et députés actuels ont fait de leur mandat et de décider s'il faut que cela change, s'ils veulent la continuation de ce désordre ou s'ils veulent choisir des mandataires sérieux.

Chronique générale.

COMMENT ON VOTE LE BUDGET.

Dans son numéro de mardi, le National fait un tableau exact et spirituel de ce qui se passe en ce moment au Palais-Bourbon.

« La Chambre des députés tient, à partir d'aujourd'hui, deux séances quotidiennes. Chaque rapporteur bredouille ses conclusions, un orateur bafouille, pour la frime, deux ou trois observations, et voilà nos millions dans le sac! Vers jeudi, tout sera fini. On portera ce beau travail au Sénat, avec injonction d'en terminer au plus vite. Si le Sénat fait mine de résister, on lui dira des sottises. On l'accusera de vouloir faire du tort à la République. On le menacera de lui régler son compte aux prochaines élections. Les pauvres vieux céderont, selon l'usage, et la conscience en règle, députés, sénateurs et ministres iront faire réveillon. »

« Les personnes qui se plaignent des lenteurs du régime parlementaire doivent être satisfaites. Pendant une année, il est vrai, les Chambres ne font rien ou peu de chose, mais vers le mois de décembre, en un temps quatre mouvements, tout est expédié. On délivre, à bureau ouvert, des blancs-seings et des quitus: quitus pour les dépenses, blanc-seing pour le Tonkin. A l'instar de Louis XIV, le spectre des élections entre tout

botté et tout éperonné dans le Parlement et fait enregistrer, dare dare, les édits du groupe auquel chacun espère devoir son prochain mandat. « Tenez-vous à prouver au corps électoral que vous êtes des incapables, des paresseux, des propres à rien? Voulez-vous qu'on dise que vous n'avez nul souci des intérêts des Français et que vous jonglez avec leurs écus? Non, n'est-ce pas? Alors, votez, et lestement! »

Le National étant une feuille républicaine, on ne saurait l'accuser d'exagération systématique, et son témoignage n'en est que plus intéressant à recueillir.

LA DISCORDE AU CABINET.

On affirme que le ministre de la guerre refuse d'envoyer de nouveaux renforts au Tonkin aussi longtemps que la mobilisation d'un corps d'armée ne sera pas votée. Il veut s'en tenir aux renforts actuellement en route.

De son côté, l'amiral Courbet menaçait de donner sa démission si on ne déclare pas la guerre à la Chine, le ministre de la marine exige qu'on mette fin à l'état de représailles.

M. Ferry ne veut déclarer la guerre et mobiliser un corps d'armée qu'après les élections.

Il en résulte de profonds dissentiments entre ces trois ministres, et l'on parle de nouveau de l'éventualité d'une crise.

D'après la Gazette de France, M. Ferry demandera au Parlement, après les élections sénatoriales, de voter la mobilisation d'un corps d'armée.

La Chambre des députés est saisie d'une proposition de loi relative au recrutement des percepteurs. Désormais, pour obtenir une perception, il faudra appartenir à une des catégories suivantes: surnuméraires, agents des contributions directes, assiette de l'impôt, contrôleurs généraux et autres, sous-

23 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE VII

UN AMI FIDÈLE (suite).

— Est-ce toi qui as trahi Rouget? dit froidement Julien, sans autre préambule.

Josine pâlit légèrement, mais presque aussitôt, par un violent effort sur elle-même, elle retrouva son assurance habituelle.

— Trahi Rouget? répliqua-t-elle. Pourquoi cette question?

— Parce que les gendarmes l'ont surpris à l'étang d'Indret, et il est là, avec le Potard; ils veulent savoir qui a livré le secret que tu m'as arraché l'autre soir. Est-ce toi? parle vite.

— Mon pauvre Julien, dit Jeanne, tu perds la tête, en vérité, et tes amis aussi. Où sont-ils? je vais leur parler.

— Non! non! réponds d'abord. Je te crois capable d'avoir tout raconté aux gendarmes.

— Tu es simable, Julien! Ce sont toujours les

mêmes reproches. Ah! je suis une femme bien malheureuse!

Et Jeanne, se cachant le visage dans ses deux mains, trouva de fausses larmes qui coulèrent à travers ses doigts.

Les traitres ont de ces habiletés qui déconcertent les honnêtes gens.

Julien commença à être ébranlé.

— Il n'est pas possible que ce soit elle, pensa-t-il. Elle ne serait pas si tranquille, et ne pleurerait pas ainsi.

Jeanne reprit:

— Voyons, Julien, réfléchis donc un peu avant d'accuser la femme! Il y a deux ou trois jours que tu m'as raconté ton dîner avec Louis, et depuis ce moment tu sais bien que je n'ai pas quitté la maison.

— C'est vrai, pensa Julien.

— Pas une minute, reprit Jeanne; je suis toujours restée ici... rappelle-toi donc...

— C'est vrai, c'est vrai, reprit Davy. Tu n'es pas sortie. Donc, ce n'est pas toi!

— D'ailleurs, ajouta Jeanne, est-ce que les gendarmes n'ont pu être prévenus par quelque garde qui aura vu Rouget sortir de l'étang? est-ce qu'on d'eux n'a pu surprendre la retraite de Louis?...

— Il n'y aurait rien de surprenant, reprit Julien, tout à fait convaincu de l'innocence de sa femme.

En tous cas, ce n'est pas toi, c'est tout ce qu'il me faut.

Et il sortit à la hâte.

A peine eut-il refermé la porte, que Jeanne se frotta les yeux, lança un éclat de rire, et dirigeant le poing du côté où se trouvait son mari:

— Imbécile! s'écria-t-elle. On a beau jeu avec toi!

Puis elle reprit son ouvrage en ajoutant entre ses dents:

— Ah! Louis Rouget, tu m'échappes encore cette fois, mais tiens-toi bien! Je m'y prendrai mieux un autre jour, et quand je devrais attendre des mois et des années, je me vengerai.

Et elle pensa au plaisir féroce qu'elle aurait un jour, quand elle le verrait enchaîné et qu'elle pourrait lui dire: « Tu m'as repoussé, Louis, tu m'as insultée! eh bien, je suis vengée! »

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres, et la misérable femme devait attendre longtemps la triste jouissance qu'elle poursuivait.

Cependant Julien avait tout raconté à Rouget et au Potard. Ses affirmations énergiques finirent par avoir raison des soupçons d'Agène; d'ailleurs, il se faisait tard et la prudence conseillait à Rouget de s'éloigner.

Au moment où il allait partir, Julien le rappela:

— Où donc est ton fusil, Rouget? demanda-t-il.

— Je n'en ai plus, répondit Louis. Les gendar-

mes me l'ont pris.

— Veux-tu le mien?

— Non, je te remercie, je n'en aurai plus besoin.

Et les deux braconniers rentrèrent en forêt.

— Pourquoi as-tu refusé le fusil de Julien? demanda le Potard. Comment feras-tu pour vivre en forêt?

— J'ai assez de cette existence, répondit Louis, dont l'attitude était celle de l'ennui et du découragement. Je vais me livrer.

— Y penses-tu? s'écria Eugène.

— Oui, sérieusement. Où veux-tu que je me cache, maintenant? Les gendarmes sont partout; ils découvrent toutes mes retraites. Je suis trahi par quelqu'un, si ce n'est pas par Julien, c'est par sa femme, ou par Anatole, ou par quelque autre camarade qui reçoit de l'argent pour me livrer.

— Tu n'en sais rien, reprit le Potard, que l'accablement commençait à gagner aussi.

— Oh! si, j'en suis sûr! Et puis, comment veux-tu que je vive en forêt? Voici l'hiver qui devient rigoureux, je gèlerai dans les bois. Ce n'est pas si gai que tu le crois, de vivre de la sorte.

— Certes, reprit le Potard, je ne dis pas que ce soit amusant; mais as-tu réfléchi au sort qui t'attend si tu te livres?

— On me nourrira en prison. Je serai au moins à l'abri.

officiers conformément à la loi de 1873, officiers blessés jusqu'au grade de capitaine, receveurs des finances, agents des finances et de trésorerie dans les colonies.

M. Lelièvre, rapporteur, a terminé son travail.

Le ministre du commerce a reçu une délégation de la boulangerie parisienne qui a protesté contre l'augmentation des droits sur les blés étrangers.

La boulangerie parisienne s'occupe de ses intérêts et ne se préoccupe nullement du désastre de l'agriculture française.

LIGUE

DE LA CONTRE-RÉVOLUTION.

Nous lisons dans l'Univers du 11 décembre :

« A la suite d'une réunion où étaient représentés la plupart des journaux qui ont adhéré à la Déclaration du 6 juillet, les membres de cette réunion ont décidé de rédiger et de faire publier le texte d'un appel annonçant la fondation d'un comité d'action sous ce titre : *Ligue de la Contre-Révolution*. Nous publions aujourd'hui le manifeste de la Ligue tel qu'il a été envoyé aux journaux adhérents. »

La Déclaration du 6 juillet, en notant les préoccupations et les vues des catholiques au sujet de la restauration du pouvoir chrétien, a marqué la nécessité d'une action dont il importe aujourd'hui de poursuivre le développement.

Catholiques, et voulant, comme tels, conformer toutes nos pensées aux enseignements infailibles du Saint-Siège, notamment aux doctrines du *Syllabus*, que Léon XIII daignait récemment nous désigner comme devant être, avec ses propres encycliques, le programme d'union des catholiques, nous déclarons tout d'abord que nous entendons revendiquer l'entière liberté de l'Église et la reconnaissance formelle de tous ses droits, notamment la pleine liberté des associations religieuses, de l'enseignement à tous les degrés, et la complète autonomie des universités catholiques. La législation qui reconnaît ces droits devra, en outre, interdire et réprimer avec énergie tout ce qui outrage publiquement la morale et la foi religieuse des catholiques.

Français, nous n'ignorons pas que l'Église, sans être indifférente aux diverses formes du pouvoir, s'accommode pourtant de tous les régimes qui sauvegardent sa liberté ; mais, dans l'état actuel de la France, il nous appartient de proclamer, d'après le témoignage des mœurs, des traditions et de l'histoire de notre pays, que le seul pouvoir qui puisse, en protégeant notre foi, travailler efficacement au bonheur et à la prospérité de la nation, c'est la monarchie chrétienne, que personnifiait Monsieur le Comte de Chambord dont Monsieur le Comte de Paris est le successeur.

— Mais si on te coupe la tête, seras-tu plus commodément après ?

— Ne plaisante pas comme cela, mon brave Potard : tu fais passer des frissons dans le dos ! Mais tu sais bien que les gendarmes sur lesquels j'ai tiré sont guéris. Si je me livre de bon gré, j'en serai quitte pour quelques mois de prison, peut-être même me laissera-t-on libre. En tous cas, je ne puis plus vivre comme je le fais depuis cet été. Il faut prendre un parti.

Le Potard réfléchit quelques minutes en silence. Les raisons que donnait Louis lui semblaient graves. Les événements de la nuit précédente n'étaient pas non plus de nature à réveiller l'ardeur des deux braconniers.

— Fais comme tu voudras, dit-il enfin. Je ne veux pas te conseiller. C'est trop grave. Mais réfléchis bien.

— J'irai voir mon père dans quelques jours.

— Va donc, et prends conseil.

— En tous cas, mon brave Potard, je te remercie beaucoup du service que tu m'as rendu cette nuit. Sans toi, j'étais pris comme au piège. Allons nous reposer chez toi.

Quelques heures après, les deux amis arrivaient chez le père Carrou, qui savait déjà que les gendarmes avaient échoué dans leur tournée. Mais la prudence était nécessaire. Les gendarmes pouvaient revenir à tout instant et fouiller la maison. Après

C'est elle, en effet, c'est la monarchie chrétienne, traditionnelle, représentative et non parlementaire, qui nous donne, avec l'autorité s'exerçant fermement au nom de Dieu, le plein essor des libertés légitimes chez l'individu, dans la famille, la commune et la province. C'est elle qui peut, en restituant les bienfaits du régime corporatif à l'ouvrier délivré de l'oppression des sociétés secrètes, mettre un terme au mal social qu'a provoqué et qu'entretient la Révolution.

En deux mots, — et les derniers manifestes de Monsieur le Comte de Chambord l'ont dit éloquemment, — ce qu'il faut à la France, c'est un Roi qui, sous l'œil de Dieu, règne et gouverne pour le bien du peuple, dont il est le père plus encore que le chef incontesté.

Pour aider à la réalisation de ce programme, un comité d'action est formé sous ce titre : *Ligue de la contre-révolution*.

Les membres qui composent le bureau central provisoire du comité siégeront à Paris.

Ils se mettront en rapport avec les adhérents de province, déjà connus, et par leur intermédiaire provoqueront la création de comités sur le modèle du comité central de Paris.

Les membres de la Ligue porteront leurs efforts sur tous les points attaqués par la révolution contre laquelle ils s'unissent. Présentement, et sans préjudice des autres luttes, ils s'attacheront principalement à provoquer la plus énergique résistance contre la loi impie de l'enseignement scolaire athée, et contre la franc-maçonnerie, et ils appuieront, dans les luttes électorales, les candidats qui s'engageront à soutenir nos revendications.

Pour unifier l'action des groupes, une correspondance sera adressée périodiquement aux journaux qui adopteront l'idée de la Ligue. Elle pourra devenir quotidienne, selon les besoins de cette action.

Plusieurs journaux reproduisent ce document et lui reprochent de n'être accompagné d'aucune explication sur la réunion où en a été arrêté le texte, et les discussions qui ont pu en précéder la rédaction.

D'autres demandent si M. le Comte de Paris en a eu connaissance et s'il a cru devoir y adhérer.

Les feuilles républicaines en discutent les termes, la valeur et la portée sur le ton ironique.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Londres, 18 décembre.

Le correspondant du *Standard* à Hong-Kong télégraphie en date d'hier :

« Les troupes françaises au Tonkin sont fortement retranchées à Lang-Kep, et les Chinois sont en forces à Bac-Lé, à quatre milles de Kep. Les Français attendent avec impatience des renforts ; les décès sont nombreux et une bonne partie des hommes sont malades. »

» Les nombreux émigrants sont dans la

diner, le père Carrou, toujours inquiet, usa d'un excellent stratagème pour procurer à Rouget une nuit tranquille et un bon sommeil.

— Venez avec moi, dit-il aux jeunes gens.

Il les conduisit auprès d'une énorme barge de paille, le long de laquelle il appliqua une échelle :

— Monte là-haut, dit-il à Rouget.

Rouget monta lestement les échelons et sauta sur la barge.

— Maintenant, dit le père Carrou, en enlevant l'échelle, fais ton lit, mon garçon, roule les couvertures, et dors bien. Demain matin on replacera l'échelle et on montera le déjeuner de monsieur !

Quand l'échelle eut été remise à sa place habituelle, derrière la maison, le père Carrou revint au pied de la barge :

— Dis donc, Rouget, cria-t-il en riant, ne ronfle pas trop ! Si ces messieurs de la gendarmerie viennent me faire une petite visite cette nuit, il ne faut pas les troubler.

— Soyez tranquille, répondit Rouget qui dormait déjà à moitié.

— Bonsoir, mon garçon, bonsoir ! reprit le vieux braconnier en fermant sa porte.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

plus déplorable condition. Les opérations à Formose sont dans le *statu quo*. Les officiers du navire *Fei-ho* ont été mis en liberté sur parole.

Une dépêche de Hong-Kong, 17 décembre, publiée par le *Times*, porte ce qui suit :

« Une dépêche de Pékin reçue à Hong-Kong dit que ce jour même (17 décembre) on s'attendait, dans la capitale chinoise, à ce que le gouvernement japonais adresserait une note à la Chine au sujet des affaires de Corée. On espère à Pékin que le différend sera réglé à l'amiable. »

DÉPÊCHE DU GÉNÉRAL BRIÈRE DE L'ISLE.

Le ministre de la marine a reçu du général Brière de l'Isle le télégramme suivant du 17 décembre, quatre heures soir :

« Une troupe chinoise évaluée à 2,000 ou 3,000 hommes est descendue des montagnes pour attaquer un village situé à huit kilomètres au nord est de Chu.

» Une partie de la garnison de cette place composée de légion étrangère et de tirailleurs tonkinois, s'est portée dans cette direction et a dispersé l'ennemi en lui infligeant des pertes très-considérables.

» Nous avons eu 24 hommes tués ou blessés. »

Une dépêche de Shanghai, le 17 décembre, dit qu'on croit dans cette ville que les croiseurs chinois partis la veille ont pris la route de Corée. La même dépêche confirme la nouvelle des troubles qui ont éclaté en Corée.

Il se confirme que les vaisseaux de guerre chinois sont partis pour une destination mystérieuse.

Leur mission très-probable est d'aller au-devant de nos transports chargés de troupes pour les capturer ou les couler.

Cette éventualité est des plus graves. On annonce que le cuirassé la *Triomphante* se rend à Singapour où il attendra, pour les escorter, nos transports, et que des ordres ont été expédiés à Toulon, à Cherbourg et à Brest, pour armer à la hâte de nouveaux vaisseaux qui auront spécialement pour mission de surveiller et de neutraliser l'action de la flotte chinoise. Mais toutes ces mesures ne sont-elles pas prises trop tard ? Pourront-elles être exécutées à temps pour protéger, comme il convient, nos transports qui sont, par eux-mêmes, sans défense ?

Tout au moins, l'entrée en ligne de la flotte chinoise nous oblige à de nouveaux efforts très-considérables et s'affirme comme une nouvelle complication très-sérieuse. Ni la flotte, ni l'armée du gouvernement de Pékin, ne sont actuellement des quantités négligeables. Et on voit clairement aujourd'hui que tous les navires chinois n'ont pas été détruits à Fou-Tcheou.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Le *Courrier de la Bourse* annonce que des perquisitions ont été faites lundi dans les casernes de Berlin.

On a visité les chambres, les armoires, les sacs, les vêtements et on a lu toutes les lettres qu'on a trouvé sur les soldats.

On ne connaît pas le résultat de ces perquisitions.

La *Germania* publie un télégramme annonçant que la même opération a été pratiquée à Gnesen.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* manifeste une grande indignation du vote du Reichstag refusant le crédit pour la création d'un poste de directeur aux affaires étrangères.

Elle dit que les trois groupes qui ont voté contre le crédit ne sont unis que par leur haine contre M. de Bismark, et que le spectacle qu'ils donnaient, hier, sera applaudi partout où on souhaite voir revenir le temps où l'Allemagne était la proie des ambitions des autres nations.

La *Gazette* ajoute que le vote montre que l'édifice de la prospérité nationale est ébranlé dans ses assises, aussitôt que l'esprit de parti n'est plus tenu en échec par une main puissante.

Dans les cercles libéraux, on regrette le vote de lundi, que l'on trouve peu adroit.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 décembre.

Les rentes sont plus demandées et comme aspect général le marché est meilleur. On laisse : le 3 0/0 à 78.40, l'amortissable à 80.85, le 4 1/2 à 108.85.

Pas de changement sur la Banque de France à 5,170. Dans son bilan hebdomadaire publié aujourd'hui, les bénéfices de la semaine se chiffrent par 676,000 fr.

Dans sa séance du 17 décembre, le conseil d'administration du Crédit Foncier a voté la distribution d'un acompte de 30 fr. (29 fr. 10, impôt déduit) à valoir sur le dividende de l'exercice 84. Cet acompte, payable à partir du 2 janvier 1885, peut être touché dès à présent sous déduction d'un escompte au taux de la Banque de France. Le conseil d'administration a autorisé pour 35,860,000 fr. de nouveaux prêts dont 4,430,000 fr. en prêts fonciers et 31,430,000 fr. en prêts communaux.

Excellente tenue des Obligations Foncières et Communales qui suivent leur marche ascendante.

On retrouve la Banque de Paris à 727.50, la Banque d'Escompte à 530, la Société Générale à 461.25, le Crédit Industriel et Commercial à 670. Le Suez est lourd à 1,352.50, la recette d'hier a été de 90,000 fr.

La Société des Immeubles de France est une des bonnes valeurs que la cote n'a pas placées encore à leur niveau légitime. Elle distribue chaque année des dividendes importants et un acompte de 6.25 va être mis en paiement sur l'exercice 1884. Les valeurs internationales s'inscrivent : L'Italien à 98.55, regagnant ainsi 15 centimes sur le cours de clôture d'hier.

La Banque Ottomane finit à 593.75, le Turc à 8.20, l'Égypte à 323.75.

Les Consolidés anglais sont en réaction de 1/16 à 99 5/8. Chemins de fer français sans changement : Nord à 1,660, Lyon à 1,235, Orléans à 1,320, Midi à 1,180, Est à 770, Ouest à 830.

TIRAGE DE LA LOTERIE TUNISIENNE

Les 5 numéros suivants gagnent chacun 100,000 francs :

498,204 — 4,426,049 — 3,087,835 — 4,990,448 — 833,757

Les numéros suivants gagnent chacun 50,000 francs :

4,329,804 — 2,468,474

Les 4 suivants, chacun 25,000 francs :

810,944 — 4,663,844 — 864,836 — 4,073,799.

Les 40 numéros suivants gagnent chacun 40,000 francs :

4,362,825 — 4,680,464 — 2,032,946 — 4,420,882 — 967,860 — 868,579 — 522,546 — 4,243,689 — 4,068,474 — 5,458,265.

Les numéros suivants gagnent 4,000 francs :

48.235	44.484	498.642
243.974	239.523	273.235
348.908	327.054	384.929
436.797	488.464	534.283
538.909	540.083	584.706
703.065	795.244	844.074
890.443	1.064.027	1.078.833
1.149.623	1.144.470	1.454.749
1.198.299	1.204.402	1.233.474
1.263.420	1.274.202	1.342.022
1.344.045	1.394.160	1.402.970
1.474.490	1.547.983	1.530.773
1.548.908	1.568.164	1.568.797
1.634.042	1.638.082	1.659.402
1.662.478	1.745.043	1.793.048
1.859.448	1.880.789	1.912.410
1.929.040	2.056.895	2.095.944
2.200.479	2.300.257	2.332.378
2.350.444	2.374.695	2.408.547
2.444.463	2.455.095	2.535.268
2.554.906	2.557.208	2.593.622
2.626.488	2.644.981	2.660.649
2.739.623	2.760.307	3.045.563
3.069.286	3.089.545	3.130.283
3.458.524	3.272.030	3.323.305
3.373.544	3.426.725	3.455.499
3.464.564	3.524.374	3.548.529
4.045.855	4.043.552	4.054.673
4.075.546	4.104.373	4.134.832
4.150.660	4.186.183	4.214.278
4.274.560	4.278.639	4.296.664
4.348.944	4.364.799	5.028.020
5.056.450	5.070.287	5.230.593

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

UNE VICTIME DES SORCIERS.

L'avant-dernière nuit, une jeune fille, domestique dans une honorable famille de notre ville, a mis fin à ses jours dans les circonstances suivantes :

Il y a peu de temps, dit-on, elle aurait consulté une sorcière pour connaître sa des-

linée. Celle-ci lui aurait annoncé, entre autres choses, qu'elle serait malheureuse toute sa vie.

Il n'en fallut pas davantage à cette pauvre fille, déjà malade depuis fort longtemps, pour perdre la tête. Les avis, les conseils, les encouragements de ses camarades auxquelles elle avait confié ses angoisses, n'y firent rien.

Hier matin, ses maîtres, ne la voyant pas descendre, montèrent à sa chambre et la trouvèrent inanimée. Il y avait encore un réchaud avec du charbon incandescent près de son lit. L'asphyxie était complète. Cette jeune domestique, estimée de ses maîtres, était âgée de 22 ans.

LE LYCÉE DE FILLES DE TOURS.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Le lycée de filles ne semble plus assez grand ni assez fastueux aux démocrates du Conseil municipal. Ils ont rêvé une sorte de palais. Ils le construiront. Mais il leur faut d'abord un beau terrain, des jardins spacieux, des lambris d'or et des ombrages mystérieux.

» Les hôtels de MM. Cordier et Torterue les ont tentés, mais le prix est exorbitant. Ils ont, en conséquence, jeté leur dévolu sur un autre hôtel, appartenant à M. Mame, dans la rue des Fossés-Saint-Georges, habitée en ce moment par M. Tyndall, ingénieur des chemins de fer de l'Etat. M. Mame a refusé naturellement de céder son immeuble. Vous croyez que cela les gêne? Nullement, ils ont résolu d'exproprier M. Mame.

» L'hôtel étant tout à fait insuffisant, il faudra construire le lycée.

» Le total de la note à payer ne dépassera pas 8 à 900,000 fr.; soit 30 à 40,000 fr. par tête d'élèves.

» Jolie dot, mais qui ne leur servira guère! Pour bien faire les choses, tous les célibataires du Conseil s'engageront à prendre femme au lycée. — J. D. »

Le Conseil municipal de Saumur devrait protester contre cette monomanie des villes voisines de bâtir des palais pour des lycées de filles.

Saumur, dès le début, a songé à toute la contrée, et si chaque ville a un établissement de ce genre, la belle cage des Récollets court risque de rester vide.

Cependant nous avons, hélas! un million élevé sur le coteau, à tous les vents. Nos voisins devraient venir chez nous pour profiter de la leçon que nous pouvons leur donner et perdre le goût de pareilles folies.

NEUILLE. — Par décret de M. le Président de la République en date du 13 novembre dernier, M. Ledroit a été nommé notaire à Neuillé, en remplacement de M. Goutard, démissionnaire en sa faveur, et a prêté serment, à l'audience du 18 décembre, devant le Tribunal civil de Saumur.

Les obsèques de M. Louis Schürr, sous-lieutenant au 7^e cuirassiers, mort à Paris

des suites d'une chute de cheval, ont eu lieu jeudi de la semaine dernière à Epeisses (Côtes-d'Or).

Entré élève à l'Ecole de cavalerie de Saumur en 1874, M. Schürr en sortait maréchal des logis au 7^e chasseurs à cheval, et était nommé sous-lieutenant, ainsi que nous l'avons dit hier, le 20 septembre 1884.

LES COURSES.

La Chambre supprime des crédits à fort et à travers, sans se rendre compte de ce qu'elle fait; c'est ainsi qu'elle a rejeté du budget du ministère de l'agriculture les crédits destinés à fournir des prix aux sociétés de courses de province. Si cette suppression était maintenue par le Sénat, un grand nombre de villes seraient privées de courses, ou du moins d'une journée de courses, l'an prochain.

Nous pouvons citer notamment Craon, Le Mans, Nantes, Limoges, Pau, Tarbes, Mont-de-Marsan, etc.

C'est le commerce de ces villes qui pâtirait le premier de la suppression votée par la majorité républicaine.

ABANDON DES ÉCOLES LAÏQUES.

A propos du vote du budget de l'instruction publique, M^r Freppel a porté lundi à la tribune des chiffres qui n'ont pu être contestés par la gauche, et qui ont produit sur la Chambre une véritable stupéfaction.

Ces chiffres, en effet, empruntés au rapporteur lui-même, établissent que, depuis la loi sur l'instruction obligatoire, la population scolaire, bien loin d'augmenter, a diminué de 200,574 enfants.

On se demandera peut-être quelle est la cause d'un résultat si contraire aux espérances des partisans de l'enseignement obligatoire athée. Mais l'on s'en rendra compte, si l'on veut bien réfléchir que le clergé, qui poussait à la fréquentation des écoles avant 1882, ne s'en soucie plus depuis la loi athée; que les parents chrétiens, par le même motif, éloignent leurs enfants des écoles plutôt qu'ils ne les y poussent, et enfin que les inspecteurs primaires, dont on fait des agents électoraux, s'occupent non des écoles, mais des élections.

Voilà ce qu'on ne saurait trop répéter, et ce que M^r Freppel a fait éloquemment ressortir devant la majorité stupéfaite, parce qu'elle était impuissante à contester une statistique qui est la plus amère critique de la loi impie de l'enseignement primaire.

On sait que les candidats au baccalauréat qui ont obtenu une dispense d'âge et qui sont refusés à la session de juillet doivent renouveler leur demande de dispense d'âge pour pouvoir se présenter à la session de novembre.

Pour compléter ces dispositions, le ministre de l'instruction publique vient de décider :

1^o Que les candidats autorisés à se présenter, avec dispense d'âge, à la session de juillet et qui, à cette session, auront été ad-

mis aux épreuves orales, pourront, sans nouvelle autorisation, se présenter à la session de novembre;

2^o Que les candidats qui n'auront pas justifié la faveur de la dispense, en étant admissibles aux épreuves orales, ne pourront pas se présenter à la session de novembre, sauf dans le cas où ils atteindraient leur seizième année pendant le mois de novembre.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Dimanche prochain, le 21^e Concert populaire sera donné avec le concours de M. Edmond Lemaigre, un éminent organiste-compositeur, officier d'Académie, lequel dirigera l'exécution de quelques-unes de ses compositions.

La *Contemplation* et la *Marcietta des Archers*, qui figureront au programme, ont été couronnés dans les concours.

Le talent de M. E. Lemaigre comme organiste est universellement reconnu. Pendant l'Exposition universelle de 1878 (il n'était âgé que de 28 ans) il se fit entendre au Trocadéro dans un concert donné au bénéfice de l'orphelinat des Arts, et qui produisit plus de quarante mille francs! Depuis ce jour, nombre de ses compositions ont figuré aux programmes des remarquables concerts d'A. Guilman.

La Maison Van Reitzroff frères, distillateurs à Amsterdam, informe les amateurs de liqueurs hollandaises, qu'à l'occasion de la nouvelle année elle a fait mettre en dépôt, à l'ÉPICERIE CENTRALE, des Curaçao, Anisette, des Crèmes de cacao, vanille et framboises, qui seront vendues 3 fr. le marteau d'un litre.

Si le FER BRAVAIS, ce précieux médicament, s'est universellement acquis les faveurs du monde savant et les sympathies du monde souffrant, c'est qu'il est en réalité le remède souverain au fléau de l'époque, nous avons nommé : L'ANÉMIE. C'est le plus économique des ferrugineux, puisque le flacon dure plus d'un mois, ce qui fait à peine 15 centimes par jour.

LA MAISON BOISSIER, confiseur, 7, boulevard des Capucins, à Paris, n'a pas de dépôt de la ville de Saumur.

Elle expédie directement aux personnes qui lui en font la demande.

RIEN DE BRUTAL COMME UN FAIT! — Le sieur Leroy, de Wazemmes-Lille, était malade depuis 3 années, dont 18 mois passés à l'hôpital de Lille. Quelques bouteilles de la Tisane Américaine des Shakers et les Pilules le guérissent. Voilà qui vaut mieux que toutes les thèses de la Faculté. M. Couvreur, pharmacien à Roubaix, cite le cas d'un cultivateur de Leers (commune des environs de Roubaix), malade pendant des années d'indigestion et sur lequel tout traitement médical avait échoué. Quelques bouteilles de Tisane l'ont guéri. Prix : 4 fr. 50 la bouteille, la brochure explicative se donne gratuitement dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt, pharmacie ERNOUL, à Saumur. Dépôt principal, FANYAU, pharmacien à Lille.

» — Vous les possédez toutes, Madame, il ne vous en manque aucune.

» La comtesse sourit et dit d'un ton qui me parut légèrement moqueur :

» — Je l'admets, je suis indulgente, mais mon indulgence voit ce que vous vous gardiez de nous écrire dans l'intention évidente de nous impressionner... Vous avez réussi, Monsieur.

» — Mon Dieu, Madame, Marielle tient des Ferruchi et des Rimsell les traits distinctifs de la race et du sang. Malheureusement ces dons naturels ne sont pas rehaussés par l'instruction et l'éducation, dont elle est totalement privée, comme vous pouvez le remarquer. Laissez-moi espérer, Madame, que ma fille, dans sa simplicité naïve, trouvera en vous appui et protection.

» — Appui! protection!... Eh! Monsieur, repartit la comtesse, suis-je d'âge à conseiller, instruire et guider une femme de vingt ans? Les fonctions de belle-mère dont vous m'investissez exigent, ce me semble, quelques années de plus et quelques cheveux blancs.

» — Je ne vous demande pas, Madame, lui dit doucement mon père, que vous vous posiez en belle-mère. Il serait aussi ridicule à Marielle, vu votre extrême jeunesse, de vous donner ce titre, qu'à vos vingt ans de vous en arroger les droits. Je vous prie simplement de daigner lui témoigner l'intérêt qu'une sœur plus expérimentée porte à une

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 22 décembre 1884,

La Traviata

Grand opéra en 4 actes, traduction française de M. E. Dupré, musique de VERDI.

Distribution :

Rodolphe d'Orbel.....	MM. Grandville.
Georges d'Orbel.....	Dechesne.
Le docteur.....	Pascaud.
Le baron Raynal.....	Bastin.
Le vicomte.....	Demon.
Le marquis d'Orbigny.....	Boucher.
Un valet.....	Asmire.
Violetta.....	M ^{mes} Dorian.
Clara.....	Dalbret.
Annette, femme de chambre...	Marie Soll.
Amis de Violetta et de Clara, bohémiens, maldors et serviteurs.	

On commencera par :

UN MARI DANS DU COTON

Comédie-vaudeville en 1 acte, par M. L. Thiboust.

Distribution : Clapier, M. Lamy. — Césarine, M^{lle} Marie Soll.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. »/».

S'adresser, pour la location, chez M. COUBANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

V. ANJUBAULT

Chirurgien-Dentiste,

1, Rue Beaurepaire, SAUMUR

Tous les jours, de 9 à 6 heures.

Avez-vous lu l'Almanach illustré des Pilules Suisses pour 1885? Si non, demandez-le à votre Pharmacien, qui vous le donnera gratuitement; vous y trouverez des conseils précieux pour votre santé et des récits émouvants. En achetant une boîte de Pilules Suisses, n'oubliez pas de le demander, on le donne gratuitement à tout acheteur d'une boîte de Pilules Suisses. Je souffrais depuis longtemps de maux de reins et de l'estomac; dès que j'ai employé vos Pilules Suisses, j'ai éprouvé un grand soulagement, c'est pourquoi je vous prie de m'en envoyer encore une boîte à 1 fr. 50, et je vous autorise à publier ma lettre, car on ne saurait trop louer l'efficacité de vos pilules.

H. GUÉNET, tisseur, St-Pierre-lès-Elbeuf.
A. M. Hertzog, Ph^o, 28, rue de Grammont, Paris.

LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS

TIRAGE COMPLÉMENTAIRE

31 DÉCEMBRE 1884.

Un gros lot de 500,000 francs.

1 gros lot de 100,000 fr.	1 gros lot de 10,000 fr.
1 gros lot de 50,000 fr.	25 lots de 1,000 fr.
2 gros lots de 25,000 fr.	80 lots de 500 fr.

AU TOTAL 106 LOTS FORMANT 770,000 francs, payables en argent à la Banque de France.

AVIS IMPORTANT. — Tous les billets vendus depuis le commencement de l'émission participeront à ce tirage au même titre que les 2,603,028 billets non placés lors du présent tirage.

Le billet : UN franc. — En vente chez tous les marchands de tabac. — On peut se les procurer directement par lettre adressée à M. H. AVENEL, directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Champs-Élysées, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

51 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIELLE

» Un froissement de soie emplissait une galerie menant au grand escalier de marbre garni de vases précieux, qui déroulait ses doubles spirales et ses balustres sculptés au fond du vestibule.

» Mon père fut au-devant de la comtesse. Quelques paroles furent échangées en italien. J'écoutais la voix de ma belle-mère, car la voix répond au caractère des personnes. Les gens vifs parlent avec volubilité, les lents avec lenteur, les orgueilleux avec hauteur, les étourdis avec vivacité, les pédants avec emphase. Sa voix me frappa par son timbre aussi sonore que doux, grave et gai, traînant et vif. Elle eut un rire d'oiseau suivi d'un *Ban!* impossible; puis le froissement rebrait dans l'escalier, elle descendait.

» Lady Haderbaal, s'emparant de ma main, me relifit, comme je cherchais à me dissimuler dans son ombre, et me mit en présence d'une jeune femme, d'une taille svelte, élevée, dont le visage, encadré d'épais cheveux noirs, avait à la fois une expression fière, noble et gracieuse, qui me sédui-

sit, autant que son port majestueux et ses grandes manières m'imposèrent.

» A ma vue elle s'arrêta. Ses yeux fermés à demi me loïsèrent nonchalamment de la tête aux pieds.

» Lady Haderbaal, la voyant réprimer un mouvement et rapprocher ses sourcils, m'obligea à monter les quelques marches qui nous séparaient et plaça mes mains dans les siennes. La comtesse déposa sur mon front le baiser de bienvenue et abandonna ma main.

» — N'est-ce pas qu'elle est ravissante, Amine! quel teint anglais! un lys doublé d'une feuille de rose; un printemps en fleurs. Sa taille est parfaite, et ses pieds et ses mains? Vous ne vous attendiez pas à cette adorable jeune fille? Convenez-en.

» — J'en conviens, dit la comtesse. M^{lle} de Méa est ravissante, monsieur, reprit-elle en s'adressant à mon père, je vous remercie de votre agréable surprise.

» — Qu'est-ce donc qui vous surprend, Madame?

» — Jouez l'étonné! quand pour nous mystifier vous nous annoncez une bergère et vous nous présentez une petite duchesse.

» — Oh! une duchesse!... Vous êtes bien indulgente, Madame, s'inclina mon père.

» — Je ne comptais pas jusqu'ici cette vertu au nombre de mes qualités.

sœur qui attend tout de sa bonté, de son indulgence et sa sympathie.

» — Si j'avais su! murmura la comtesse ébranlée.

» — Madame! dit mon père avec une nuance de sévérité aussitôt atténuée que distincte, m'accusez-vous de vous avoir trompée ou trahie? Sur mon honneur, s'interrompit-il, je n'ai rien à me reprocher envers vous; je suis victime d'un enchaînement de circonstances qui pouvait me précipiter dans un dédale de malheurs dont la seule pensée me donne le vertige, et non le complice de la fatalité qui a failli vous atteindre avec moi.

» — Je ne vous accuse, ni ne vous reproche ces circonstances. Mais avouez qu'elles m'ont créé une situation délicate...

» — Et pénible, dont votre noblesse de caractère et vos sentiments généreux sont seuls capables de triompher. Dévouez-vous, Madame; une vie de dévouement vous récompensera de ce que vous aurez bien voulu faire pour moi en traitant ma fille comme une sœur à vous.

» — Je vous obéirai, Monsieur, je regarderai M^{lle} Méa comme ma sœur.

» — M'obéir! L'époux ne commande pas; c'est le père qui vous prie de protéger son enfant, de vous en laisser aimer. Ecoutez votre cœur, Madame; il vous a toujours si bien inspirée!

(A suivre.) AUGUSTA COUPEY.

Étude de M^e SOUDEE, avoué à Angers, 13, rue Desjardins.

VENTE

sur saisie immobilière

A la barre du Tribunal de première instance d'Angers, rue Poquet-de-Livonnière,

Le vendredi 16 janvier 1885, à midi,

En deux lots,

1° UN VASTE HOTEL

Avec Bâtimens d'exploitation,

Sis à Angers, boulevard du Château, n° 4, et rue Traversière;

Sur la mise à prix de vingt mille francs, ci..... 20,000 fr.

2° MAISON de Campagne

Avec Servitudes, Jardin & Verger,

Sise à la Roche-d'Erigné, commune de Mârs (Maine-et-Loire);

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... 500 fr.

Outre les frais et charges.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e SOUDEE et à M^e BONIN, avoués.

Pour insertion sommaire,

Signé: SOUDEE.

Pour permettre d'apprécier la valeur de ses journaux illustrés le Musée des Familles et Saint-Nicolas, la librairie Delagrave vient d'instituer pour chacun d'eux des abonnements d'essai d'un mois au prix d'un franc. Le Musée est le moins cher des périodiques illustrés; aucun autre n'offre pour seize francs deux numéros par mois, ayant chacun 32 pages avec autant de gravures, un tirage aussi soigné, un papier aussi beau. C'est le journal préféré des mères pour leurs filles. Du reste, il convient à tous les âges et s'adresse à tous les membres de la famille. Quant à Saint-Nicolas, si populaire depuis six ans qu'il existe, on ne peut rien imaginer de plus satisfaisant pour récréer et commencer d'instruire les garçons et fillettes. Ce qu'il offre de précieux, c'est l'ingénieuse fiction par laquelle on a imaginé la mystérieuse mais souriante personnalité de saint Nicolas, qui sait si bien parler et plaire aux enfants. L'illustration témoigne d'autant de soin que de goût artistique. (Librairie C^e. DELAGRAVE, 15, Rue Soufflot, Paris.)

A CÉDER

Pour cause de décès,

UNE MAISON DE VINS

Eaux-de-vie, Liqueurs.

Dans le département de Maine-et-Loire

Bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

Fêtes de NOËL et du JOUR de L'AN

L'ÉPICERIE PARISIENNE MAISON TARODE

Mis en vente:

Un grand choix de Nouveautés en Bonbonnières, Coffrets, Nécessaires, Boîtes à Thé, Laques, Porcelaines, Vannerie, Crêches, Sabots et Bûches de Noël, Fondants unis et fourrés, Chocolats, Dragées, Pralines, Liqueurs, Spiritueux et Vins de Dessert.

Tous ces Articles sont de premier choix et vendus aux prix les plus réduits. (963)

A LOUER

ANCIENNE MAISON LAVOYE

Actuellement restaurée à neuf,

Rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M. GODLARD, rue Fardeau, ou à M^e CHICOTBAU, notaire à Loudun, propriétaire de cette maison.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE MAISON

Au hameau de Riou, près Saumur,

Avec remise, écurie et jardin planté d'arbres fruitiers.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (876)

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. PIRON, à Tours. (819)

A VENDRE

BEAU JARDIN

Maisonnette et onze ares

Enclos de murs,

Rue de l'Abattoir,

Dépendant de la succession de M. Noël GIRARD.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

ON DEMANDE à acquérir, dans le département de Maine-et-Loire ou ses limites, Propriété de rapport, de 2 à 250,000 francs.

S'adresser à M^e GUYARD, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

LA MAISON

MENIER-GUÉRET

20, rue de Lorraine, Saumur,

A l'honneur de prévenir MM. les Entrepreneurs de charpente, menuiserie, couvertures, etc., qu'elle tient à leur disposition les bois

SAPIN DU NORD

Débité de toutes dimensions

Spécialité de parquets Sapin du Nord, en tous genres.

Prix très-modérés.

CIDRES

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays. Magasins PICHAT, place du Roi-René. (831)

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

A VENDRE

JUMENT DE SELLE

Pur sang, 6 ans.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Une BELLE JUMENT bai-cerise, taille 1 mètre 56, prenant cinq ans au mois de mai.

Bonne occasion.

S'adresser à M. BALME, quai de Limoges, 14, Saumur. (947)

A VENDRE

UNE JUMENT

4 ans 1/2, demi sang, 1 m. 52.

S'adresser à M. PICHON, Levée-Neuve, près Saumur. (918)

A VENDRE

Avec garantie,

DEUX GRANDS CARROSSIERS

Anglais, six ans.

S'adresser à M. RAINBAULT, 40, rue de la Fidélité.

A VENDRE

UN PRESOIR TROYEN

Tirant de 8 à 12 barriques.

S'adresser à M. Marie PORROU, à la Rochecoutant, commune de Tigné, par Vihiers. (877)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885,

LE MAGASIN

Occupé actuellement par M. MOURAUX, Grande-Rue, n° 1.

S'adresser chez M. LARDÉ, dans la même maison. (614)

Ancienne Maison Bontemps-Rochat

ROLLAND FRÈRES, Succ^{rs}

5, Rue d'Orléans.

On demande un apprenti pour la QUINCAILLERIE. (919)

ON DEMANDE un apprenti et un garçon de course.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME marié demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME DE CONFIANCE demande à se placer, comme homme de peine ou pour le service d'une maison.

S'adresser quai de Limoges, 57.

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS,

SAUMUR

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. Trouvé, confiseur, ALLROY, GARBEAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 DÉCEMBRE 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Closure préc.	Dernier cours.		Closure préc.	Dernier cours.		Closure préc.	Dernier cours.		Closure préc.	Dernier cours.
3 %	79 20	78 30	Est	770	770	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	526 50	527 50
3 % amortissable	80 75	80 85	Paris-Lyon-Méditerranée	1230	1230	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	514	515	Est	371	372
3 % (nouveau)	80	80	Midi	1175	1176 25	— 1865, 4 %	518 50	520	Midi	381	382
4 1/2 %	103 90	103 75	Nord	1655	1658 75	— 1869, 3 %	408	406 75	Nord	391	391 50
4 1/2 % (nouveau)	108 60	108 70	Orléans	1320	1320	— 1871, 3 %	400	400 50	Orléans	383	380
Obligations du Trésor	510	510	Ouest	830	831 15	— 1875, 4 %	512	511 75	Ouest	379	379
Banque de France	5170	5150	Compagnie parisienne du Gaz	1532 50	1532 50	— 1876, 4 %	512	511	Paris-Lyon-Méditerranée	384	382
Société Générale	462 50	462 50	Canal de Suez	1850	1852 60	Bons de liquid. Ville de Paris	519	519	Paris-Bourbonnais	381	381
Comptoir d'escompte	960	957 50	C. gén. Transatlantique	500	500	Obligations communales 1879	447 25	448	Canal de Suez	567 50	567
Crédit Lyonnais	522 50	525				Obligat. foncières 1879 3 %	445	445			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1325	1325				Obligat. foncières 1883 3 %	359 50	359 50			
Crédit mobilier	250	252 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans						Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.						SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR										
Heures	Minutes	Matin	Soir	Direct-mixte	Express	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct soir.							
3	55	matin	(s'arrête à la Possonnière)			Saumur. (départ)	6 05	7 24	9 0	1 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay. (départ)	6 49	9 45	1 52	3 04	8 30	11 10			
9	13	matin	omnibus-mixte.			Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46				
1	25	soir				Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54				
7	32	express.				Montreuil-Bellay. (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur. (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39			
3	15	omnibus.																				
10	36	(s'arrête à Angers).																				
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.						SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR										
Heures	Minutes	Matin	Soir	Direct-mixte	Express	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct soir.							
3	26	matin	direct-mixte.			Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7	1 55	8 35	
8	31	omnibus.				Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 20	2 51	9 55	
9	37	express.				Lernay	7 02	8 04	2 11	5 8	8 51	Lernay	6 07	9 18	1 28	4 37	8	Arçay	8 34	3 4	10 14	
12	48	soir	omnibus-mixte.			Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	11 2	
4	44	omnibus (s'ar. à Tours)				Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Neuville	9 57	4 24	11 27	
7	4	express-poste.																Poitiers	10 32	4 56	12 1	
10	24																	Neuville	8 28	1 28	7 06	
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.																			Mirebeau	6 55	1 57	7 56
																			Arçay	7 50	2 52	9 18
																			Loudun	8 42	3 30	10 38
																			Montreuil	9 24	4 31	11 7

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

18